

Le recteur de l'académie de Nice
Chancelier des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale, directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale des
Alpes-Maritimes et du Var
Mesdames et messieurs les I.A - I.P.R.
Mesdames et messieurs les I.E.N.
Madame le président de l'université de
Nice-Sophia-Antipolis
Monsieur le président de l'université du sud
Toulon-Var
Monsieur le directeur de l'observatoire de la Côte
d'Azur
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Madame la directrice territoriale de CANOPE
Madame la déléguée régionale adjointe de
l'ONISEP de Nice
Mesdames et messieurs les directeurs des C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les chefs de
département et de service

Nice, le 12 septembre 2016

Objet : Indemnité forfaitaire de changement de résidence en métropole (IFCR)

Réf. :- Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié par le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006
-Arrêté du 26 novembre 2001 fixant les taux des indemnités forfaitaires de changement
de résidence prévues aux articles 25 et 26 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

J'ai l'honneur de vous adresser la notice d'information relative à l'indemnité forfaitaire de
changement de résidence sur le territoire métropolitain, pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour l'ensemble des personnels de l'académie, les dossiers IFCR doivent être adressés au
service des déplacements et d'indemnisation des mobilités (SDIM) du rectorat chargé du calcul
et du paiement de cette indemnité.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité
(enseignants, administratifs, ouvriers ou de service) précédemment en fonction dans
l'Education Nationale et nouvellement affectés dans votre établissement ou votre service qu'ils
peuvent se rendre sur le site de l'académie de Nice à l'adresse suivante : www2.ac-nice.fr
(rubrique « personnels », « frais de mutation », « frais de changement de résidence
métropole »), afin de consulter la notice explicative concernant l'Indemnité Forfaitaire de
Changement de Résidence (I.F.C.R.) et télécharger le dossier pour demander à en bénéficier.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint

Christophe ANTUNEZ

Rectorat

Département des
affaires générales et
financières

Service des
déplacements et
d'indemnisation des
mobilités

Affaire suivie par

Christine BUHAGIAR
(dossiers premier degré)

Félicia MARCELLESI
(dossiers second degré)

Fax
04 92 15 46 71
Mél.
ifcr@ac-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2